

MAKROLON SHEETS

Version 1.1

Date de révision 20.12.2019

Date d'impression
14.01.2020

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MAKROLON SHEETS

Numéro de la matière: 84591743

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation:

produits semi-finis pour la fabrication d'articles en matière plastique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Exolon Group N.V.
Wakkensesteenweg 47
8700 Tielt

Tel. +32 51 426 200
sales@exolongroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +32 51 426 200

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Pas de classement conformément à la directive n° 1272/2008 (CE).

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas d'étiquetage nécessaire selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Type de produit: Mélange

3.2 Mélanges

Polycarbonate

Aucun composant dangereux selon le REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006.

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante en concentration suffisante pour que l'obligation d'information soit appliquée (Normative REACH (CE) N°. 1907/2006, Article 59).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

mesures thérapeutiques: Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: jet d'eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il y a formation de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de traces d'acide cyanhydrique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome pour les intervenants.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection (voir section 8).

6.2 Mesures liées à l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Pas de précautions spéciales requises.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'usinage mécanique, assurer une aspiration efficace des poussières.

En cas de traitement thermique ou laser du produit, assurer une aspiration efficace au niveau des machines.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains à chaque pause/arrêt de travail; appliquer

une crème protégeant la peau. Changer les vêtements fortement souillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Classe de stockage 11: Solides combustibles
(Allemagne) (TRGS 510) :

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Une indication des seuils de concentration au poste de travail conformément à la Directive 2006/121/CE n'est pas nécessaire.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de formation de poussière, utiliser un appareil filtrant avec filtre à particules P1 selon EN 143.

Protection des mains

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374:

Chlorure de polyvinyle - PVC ($\geq 0,5$ mm)

Recommandation: éliminer les gants contaminés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|------------------------------------|-----------|
| Aspect: | Plaque | |
| Couleur: | différent selon la coloration | |
| Odeur: | inodore | |
| Seuil olfactif: | non déterminé | |
| pH: | Non applicable | |
| Point de ramollissement: | 150 - 160 °C | |
| Point d'éclair: | non déterminé | |
| Taux d'évaporation: | non déterminé | |
| Inflammabilité: | non déterminé | |
| Indice de combustion: | non déterminé | |
| Pression de vapeur: | Non applicable | |
| Densité de vapeur: | non déterminé | |
| Densité: | env. 1,2 g/cm ³ à 20 °C | DIN 53479 |
| Hydrosolubilité: | insoluble | |
| Tension superficielle: | non déterminé | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | non déterminé | |
| Température d'auto-inflammabilité: | > 450 °C | |
| Température d'inflammation: | > 450 °C | |
| Température de décomposition: | ≥ 380 °C | |

MAKROLON SHEETS

Version 1.1

Date de révision 20.12.2019

Date d'impression 14.01.2020

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Viscosité, dynamique: | Non applicable |
| propriétés explosives: | non déterminé |
| Classe d'explosibilité de poussière: | Non applicable |
| propriétés comburantes: | non déterminé |

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas nécessairement aux caractéristiques du produit. Veuillez consulter la fiche d'information produit ou la fiche d'information technique pour connaître les caractéristiques.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

En cas de décomposition thermique, comme cela peut intervenir en cas d'incendie ou par suite d'une surchauffe, par ex. lors d'une mise en oeuvre incorrecte, risque de formation de vapeurs et gaz nocifs.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors d'une combustion lente ou d'une combustion incomplète se dégagent des mélanges gazeux toxiques contenant essentiellement: du CO et du CO₂.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Examens toxicologiques sur le produit ne sont pas disponibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë, par voie orale

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë: par voie cutanée

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë, par inhalation

Pas de données disponibles.

Action irritante primaire sur la peau

Pas de données disponibles.

Action irritante primaire sur les muqueuses

Pas de données disponibles.

Sensibilisation

Pas de données disponibles.

MAKROLON SHEETS

Version 1.1

Date de révision 20.12.2019

Date d'impression 14.01.2020

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Pas de données disponibles.

Toxicité reproductive/Fertilité

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction/Tératogénicité

Pas de données disponibles.

Génotoxicité in vitro

Pas de données disponibles.

Génotoxicité in vivo

Pas de données disponibles.

Évaluation STOT – exposition unique

Pas de données disponibles.

Évaluation STOT – exposition répétée

Pas de données disponibles.

Toxicité par aspiration

Pas de données disponibles.

Information(s) supplémentaire(s)

Si le produit est manipulé correctement, il n'a aucun effet nocif selon nos expériences et informations.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucun effet préjudiciable connu pour l'environnement.

12.1 Toxicity

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

Le produit est adapté au recyclage matière. Il peut être refondu après préparation appropriée et être de nouveau façonné pour former de nouvelles pièces. Les conditions préalables à un recyclage matière sont la saisie spécifique au matériau et la récupération distincte.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

| | | |
|--|---|----------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.4 Groupe d'emballage | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | : | Marchandise non dangereuse |

ADN

| | | |
|--|---|----------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.4 Groupe d'emballage | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | : | Marchandise non dangereuse |

Classification de marchandises dangereuses bateau-citerne de navigation fluviale uniquement sur demande.

IATA

| | | |
|--|---|----------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.4 Groupe d'emballage | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | : | Marchandise non dangereuse |

IMDG

| | | |
|--|---|----------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.4 Groupe d'emballage | : | Marchandise non dangereuse |
| 14.5 Polluant marin | : | Marchandise non dangereuse |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

Information(s) supplémentaire(s) : Non dangereux pour le transport. Craint l'humidité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Articles L.461-1 à L.461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail. Tableau de Maladies Professionnelles N° : non concerné

Article R.4624-18 du Code du Travail : Surveillance médicale renforcée (SMR) : non concerné

Code de l'Environnement : N° de la nomenclature des Installations classées susceptible(s) d'être pris en compte : 2662

Consulter la DREAL :

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / ce mélange et ses composés

SECTION 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

| | |
|-----------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ANSI | American National Standards Institute |
| ASTM | American Society of Testing and Materials (US) |
| ATE | Acute Toxic Estimate |
| AwSv | Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen |
| BCF | Bioconcentration Factor |
| CAS | Chemical Abstract Service |
| CLP | Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures |
| CMR | Carcinogenic Mutagenic Reprotoxic |
| DIN | Deutsches Institut für Normung |
| DNEL | Derived No-Effect Level |
| EC... | Effect Concentration ... % |
| EWC | European Waste Catalogue |
| IATA | International Air Transport Association |
| IBC | Intermediate Bulk Container |
| ICAO | International Civil Aviation Organization |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods |
| IMO | International Maritime Organization |
| ISO | International Organization for Standardization |
| IUPAC | International Union of Pure and Applied Chemistry |
| LOAEL | Lowest Observable Adverse Effect Level |
| LC... | Lethal Concentration, ...% |
| LD... | Lethal Dose, ...% |
| MARPOL | International Convention for the Prevention of Pollution From Ships |
| NOAEL | No Observed Adverse Effect Level |
| NOEL/NOEC | No Observed Effect Level/Concentration |
| OECD | Organisation for Economic Co-operation and Development |
| PBT | persistent, bioaccumulative, toxic |
| PNEC | Predicted No-Effect Concentration |
| REACH | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals |
| RID | Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses |
| STOT | Specific Target Organ Toxicity |
| TRGS | Technische Regeln für Gefahrstoffe |
| vPvB | very Persistent, very Bioaccumulative |
| WGK | Wassergefährdungsklasse |

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif

MAKROLON SHEETS

en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.